



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GRIES
 67240 - TÉL. 03 88 72 42 62
 FAX 03 88 72 14 54
 E-mail : mairie-gries@wanadoo.fr
 www.gries.eu

ARRÊTÉ MUNICIPAL

PORTANT REGLEMENTATION DES COUPURES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE GRIES

Le Maire de la Commune de Gries,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

Vu le Code civil, le Code de la route, le Code rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'environnement,

Vu la loi n°2009-967 du 03/08/2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'électricité et considérant qu'à certaines heures ou certains endroits l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

ARRETE

Article 1 : A compter du vendredi 29 avril 2022, l'éclairage public sera totalement interrompu de 23 heures à 5 heures, sur l'ensemble de la commune.

Article 2 : Le Maire de GRIES est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Arrondissement de Haguenau-Wissembourg,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin,
- Monsieur le Président de la CEA,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bischwiller,
- Monsieur le Président du SDIS,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn.

Fait à Gries, le 27 avril 2022

Le Maire,
 Signé : Eric HOFFSTETTER

Rendu exécutoire,
 Gries, le 27 avril 2022
 Le Maire,
 Eric HOFFSTETTER

Pour ampliation,
 Gries, le 27 avril 2022
 Le Maire,
 Eric HOFFSTETTER

